



Chantal JAMET

Médiation

Avocate honoraire
Médiateure près la Cour d'Appel, agréée FFCM, CNMA
n° de formateur Préfecture PACA : 93060830006

Modalités des Formations à la Médiation et à la Négociation

Mes formations sont également dispensées dans le cadre du Centre de Formation à la Médiation et à la Négociation certifié QUALIOPI par l'AFNOR, AMI-MEDIATION. Ces formations sont agréées par la Fédération Française des Centres de Médiation (FFCM).

Depuis 2011, je forme les médiateurs en suivant les préconisations de la Fédération Française des Centres de Médiation (FFCM), du Centre National de Médiation des Avocats (CNMA).

Ce programme de formation à la médiation s'adresse à tout public. Que vous vouliez :

- utiliser la médiation dans le cadre du développement de votre travail, de votre clientèle, dans votre entreprise et/ou entre entreprises,
 - devenir tiers prescripteur de médiation, de Modes Amiables de Règlement des Conflits,
 - devenir médiateur professionnel,
 - perfectionner votre pratique de médiateur,
- cette formation vous conviendra et vous permettra de prévenir et d'aider les personnes à régler elles-mêmes leurs problèmes, différends ou conflits, dans votre environnement et/ou votre entourage.

Ce programme est inspiré :

- de ma pratique et de mon expérience en matière de médiation et de formation à la médiation et à la négociation,
- des diverses formations que j'ai reçues de formateurs, qui ont droit à ma profonde reconnaissance, comme Jacques SALZER, Thomas FIUTAK...
- des rencontres et échanges enrichissants avec nos chaleureux confrères canadiens, des médiateurs de tous pays lors des rencontres internationales de la médiation, avec la CIM(J) dont je suis membre fondateur et le GEMME.

Les seuls pré-requis demandés sont le désir d'aider ses semblables, être empathique, tolérant.

Notre programme d'au moins 310 heures comporte trois niveaux. Les niveaux de formation peuvent être choisis en fonction des connaissances déjà acquises :

- **Niveau I - Formation initiale ou de base** : 5 modules de 7 heures de formation à la médiation, les outils et techniques de la médiation, complétés par le dépôt par l'impétrant d'un mini-mémoire de 15 pages maximum (voir la section « MODALITES » en fin de cette présentation), d'une fiche

de lecture et de la tenue, en co-médiation avec un tuteur médiateur, un QCM et un stage de 10 heures en tant qu'observateur lors d'une médiation ou d'une séance d'information à la médiation.

- **Niveau II - Formation d'Approfondissement** : 14 modules de 7 heures de formation à la médiation, les outils et techniques de la médiation, complétés par le dépôt par l'impétrant d'un mini-mémoire de 30 pages minimum (voir la section « MODALITES » en fin de cette présentation), de deux fiches de lecture et de la tenue, en co-médiation avec un tuteur médiateur, d'une permanence d'information gratuite à la médiation, permettant d'atteindre les 310 h minima nécessaires pour exercer comme médiateur indépendant selon les exigences de la CNB et de la FFCM (voir nos tarifs ci-dessous) dont un stage de 90 heures en tant que co-médiateur lors de médiations suivies intégralement par le postulant médiateur accompagné d'un tuteur.
- **Niveau III - Formation Continue** : programme de 21 h de formation continue obligatoire annuelle minimum, comprenant un module de supervision de 7 h, un module d'Analyse de pratiques de 7 h et un module pris dans celui de la formation de niveau II (voir la section « MODALITES » en fin de cette présentation et nos tarifs ci-dessous).

Les candidats qui veulent devenir médiateur indépendant doivent :

- suivre tous les modules ;
- se soumettre à un contrôle continu lors des jeux de rôles de médiation effectués par eux sous la direction des formateurs d'AMI-MEDIATION (jeux de rôles et mise en situation jusqu'à 70 % de la formation selon les préconisations de la FFCM et du CNMA ;
- rédiger un premier mini-mémoire de 15 pages à la fin des 50 heures, d'une fiche de lecture et de la tenue, en co-médiation avec un tuteur médiateur, d'une permanence d'information gratuite à la médiation ;
- un deuxième mémoire de 30 pages minimum à la fin des 310 h, de deux fiches de lecture et de la tenue, en co-médiation avec un tuteur médiateur, d'une permanence d'information gratuite à la médiation ;
- suivre le stage de 100 heures, réparti en 10 heures pour la formation initiale en tant qu'observateur lors d'une médiation ou d'une séance d'information à la médiation à la fin des cinquante heures de la formation initiale, et 90 heures pour la formation d'approfondissement, en tant que co-médiateurs lors de médiations suivies intégralement par le postulant médiateur accompagné d'un tuteur au cours des deux cent cinquante heures minimum de la formation d'approfondissement.

En satisfaisant à cette formation complète, le postulant peut obtenir un CERTIFICAT de MEDIATEUR. Les médiateurs agréés FFCM ou certifiés AMI doivent suivre une formation continue obligatoire de 20 h minimum par an.

Selon les préconisations de la FFCM, il est possible de suivre tous les modules, en fonction de ses possibilités et disponibilités, sur une période allant de deux à cinq ans.

Il est rappelé que **50 heures de formation initiale sont le minimum requis pour pouvoir être médiateur dans le cadre d'une Association ou d'un Centre de Médiation**, en s'engageant à poursuivre le cursus complet de plus de 310 h sur 5 ans au maximum, et/ou à suivre 20 h de formation continue (dont 10 h d'analyse de pratiques et de supervision) par an, ceci pour TOUS les médiateurs, après les 50 h ou les 310 h.

Nous travaillons dans un esprit d'échange et de partage ce qui nous permet de travailler avec des formateurs compétents et qualifiés.

Nota Bene :

- L'ouverture d'une session de formation est faite sous réserve d'un *nombre minimal de 8 personnes inscrites à la date de clôture des inscriptions (avec un maximum de 12 inscrits par module)*.

- **Lieu :** Le lieu de formation est soit une salle dans une des Maisons des Associations de la Ville de NICE ou d'ANTIBES-JUAN-les-PINS ou par visioconférence sur ZOOM.

TARIFS :

- Formation de base : 1 500 euro

Pour les Adhérents d'AMI :

- Formation d'Approfondissement : 2 500 euro

- Formation Continue du Médiateur de 3 modules : 500 euro

- Séance d'Analyse de pratiques ou supervision : 200 euro

- Open FORMATION (au choix dans les modules d'approfondissement sur une année de Septembre à août) : 700 euro

Pour les autres Participants :

- Formation d'Approfondissement : 3 000 euro

- formation continue du Médiateur de 3 modules : 600 euro

- Séance d'Analyse de pratiques ou supervision : 300 euro

- Open FORMATION (au choix dans les modules d'approfondissement sur une année de Septembre à août) : 900 euro

PRISE en charge par un organisme financier :

- Niveau I : 3000 euro

- Niveau II : 5000 euro

MODALITES

1 - Modalités de préparation

Quel que soit le pays d'exercice, l'élaboration du document écrit peut s'appuyer sur différentes modalités d'expériences formatives :

- soit un emploi salarié

- soit les travaux théoriques et pratiques suivis pendant des formations en médiation.

1.1. L'emploi salarié

La préparation du mémoire peut également s'appuyer sur l'expérience professionnelle du candidat, qu'il soit salarié à temps plein ou en alternance, pourvu que la nature de ses activités professionnelles et le niveau de ses responsabilités soient conformes aux spécificités et aux exigences du référentiel de l'examen présenté.

Dans ce cas, ce sont les missions qui sont confiées au salarié qui deviennent la matière de son rapport d'activités.

La production d'un certificat de travail mentionnant la date d'embauche et, éventuellement les missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

1.2. Les travaux théoriques

Les candidats qui n'ont pas la possibilité d'obtenir un stage en entreprise peuvent appuyer leur mémoire sur des travaux théoriques. Dans ce cas, le projet de mémoire est négocié et déterminé en début d'année en concertation avec l'équipe pédagogique et plus spécialement un tuteur enseignant, qui aura pour rôle de superviser le projet.

Deux fiches de lecture devront également être présentées par les futurs médiateurs tant pour ceux qui suivent les 50 h que pour ceux qui suivent les 200 h.

1.2.1. Contenu du projet

Ce projet peut avoir pour thème, par exemple :

- une application pratique de la médiation dans l'entreprise dans laquelle il travaille
- l'étude d'un cas de médiation dans l'entreprise (cas anonyme)

Dans la mesure du possible, ce projet aura une dimension locale, nationale ou européenne et sera élaboré en liaison avec une entreprise ou une organisation professionnelle où il pourrait trouver une application.

1.2.2. Rôle du tuteur

Le tuteur est un des enseignants du candidat. En tant que tuteur, son rôle consiste à :

- suggérer des idées de projet ou d'étude
- valider le projet et négocier avec le candidat l'évolution du projet
 - orienter ses recherches bibliographiques et documentaires
- fournir des pistes pour mettre en place des relations avec des entreprises ou des organisations professionnelles
- surveiller la qualité d'ensemble du travail fourni ;
- participer, le cas échéant au jury d'examen.

2. Le rapport d'activité ou le mémoire

(comptant pour 10 h de formation pour ceux qui suivent les 60 h de formation et pour 15 h pour ceux qui suivent les heures de formation d'approfondissement)

Le document écrit présenté par les candidats stagiaires ou salariés est un rapport d'activités. Le document écrit présenté au titre de recherches théoriques est un mémoire.

Ce document écrit une partie du travail évalué par le jury.

En tant que tel, il est donc un objet d'évaluation.

2.1.1. Le contenu du document écrit

Le document écrit ne doit pas se résumer à un simple descriptif de l'activité du candidat ou à un simple compte rendu de lecture. Il doit représenter un effort de recherche, d'analyse et d'application concernant un aspect réel et bien délimité de l'activité d'une entreprise (entendue au sens large), dans un contexte économique local, national ou européen.

L'observation des pratiques de l'entreprise ou de l'organisation et/ou la lecture des ouvrages théoriques en relation avec le sujet doit permettre au candidat de cerner une problématique relative à un contexte précis, et lui donner l'occasion de développer une analyse et des propositions concrètes qu'il doit être capable de justifier.

L'organisation du document écrit est importante, il doit respecter un ordonnancement classique, en abordant dans un ordre logique les différentes étapes de l'élaboration du projet, dont voici quelques exemples :

- introduction

- la problématique, le projet mis en place
- les hypothèses de recherche
- les résultats attendus
- la méthodologie utilisée
- les arguments du projet, les propositions
- l'évaluation, la comparaison avec d'autres méthodes de résolution de conflit, ou de médiation
- la confrontation avec la réalité, le terrain, les entreprises
- les résultats éventuellement obtenus
- les outils de contrôle éventuellement mis en place
- les avantages apportés par le projet ou l'étude.

2.1.2. Présentation du rapport ou du mémoire

Le document écrit sera saisi au traitement de texte et présentera les caractéristiques suivantes :

- format A4
- nombre de pages : 15 pages au maximum, hors annexes, pour le mémoire déposé dans le cadre de la formation de 60 h, et 30 pages minimum dans le cadre de la formation de plus de 319 heures
- impression recto seul
- marges 2,5 cm de chaque côté
- interligne 1,5
- relié.

Le rapport ou mémoire peut contenir quelques annexes essentielles qui ne doivent pas dépasser un volume maximum de 4 feuilles A4.

La provenance de ces annexes doit être clairement indiquée (document élaboré par le candidat, tiré de telle publication, fourni par l'entreprise, etc.).

La page de titre doit comporter les mentions suivantes :

- nom et prénom du candidat
- titre du rapport ou du mémoire
- « Rapport d'activités [ou Mémoire] présenté à l'épreuve de soutenance du certificat de médiateur de l'année » .
- Il devra contenir un sommaire au début, une bibliographie à la fin et éventuellement une table des annexes.

Il sera exigé la même rigueur que pour les travaux universitaires en ce qui concerne la présentation des références, des citations, etc : exemples : « - Arnaud STIMEC pour le SSAÉ, Service Social d'Aide aux Émigrants, La co-médiation familiale internationale en navette, méthodologie de la médiation : Application aux situations familiales internationales, Éditions Branche Française du Service Social International, Paris, mai 2002 » .

Il faut prévoir une édition en au moins deux exemplaires, un pour le jury, un pour le candidat.

3. Fiches de lecture

Les fiches de lecture permettent d'évaluer la compréhension d'un texte et la capacité d'un élève à synthétiser et à analyser une œuvre pour démontrer sa capacité à saisir l'essentiel d'un texte. Cet exercice participe également à l'évaluation de l'élève.

Quelques consignes à respecter :

1. Présenter le livre

- nom de l'auteur, titre, collection, éditeur, année d'édition...

2. Introduction

- Situer l'auteur et l'ouvrage.

L'introduction doit présenter l'auteur (nationalité, dates de vie, centres d'intérêts, études, profession, discipline, courant de pensée, etc.)

- Situer l'ouvrage dans son parcours.
- La nature de l'ouvrage : est-ce le produit d'une thèse, des actes d'un colloque, un ouvrage collectif, fait-il partie d'un courant de pensées, etc. ,
- L'importance de l'ouvrage : a-t-il fait débat, est-ce un best-seller, etc.
- Résumer le livre, en précisant les parties, les chapitres, les titres des parties
- Commenter brièvement le titre du livre, la couverture, la mise en page, et la table des matières.

3. Développement : Synthèse et Analyse

- La synthèse reprend, en les reformulant autrement (avec vos propres mots) les idées majeures de l'ouvrage, en les condensant et en suivant l'analyse et les arguments de l'auteur. Qu'a-t-il voulu démontrer ? Quel est son cheminement ? Sur quels exemples clés appuie-t-il son analyse ? A l'occasion, on pourra reprendre trois ou quatre « belles citations », ou travailler sur un passage entier du livre.

- L'analyse éclaire, commente les principales idées du texte. L'élève médiateur doit faire appel à ses connaissances et à son esprit critique pour les confronter aux idées de l'auteur, sans tomber dans la simplicité. Il s'agit de choisir des points précis ou des thématiques particulières abordées dans l'ouvrage et de les commenter.

Les questionnements possibles :

- A quels travaux majeurs peut-on relier ces arguments/ces thématiques ?
- Qu'apporte un autre auteur dans le débat sur cette question ?
- Qu'apporte une autre discipline ?
- Quels arguments pourrait-on y opposer ?
- Que peut-on dire sur la qualité de l'argumentation de l'auteur ?
- Que peut-on dire de la bibliographie et des auteurs les plus cités ?
- En quoi les outils auxquels à recours l'auteur sont-ils ou non pertinents ?
- En quoi le texte apporte-t-il un regard nouveau sur le domaine étudié ?

Développement en deux parties :

I. Synthèse

- soit reprendre les parties du livre
- soit reprendre les thématiques

II. Analyse personnelle

- soit reprendre les parties du livre
- soit reprendre les thématiques qu'il éclaire

Attention :

- éviter la paraphrase, les répétitions, les jugements de valeur, les procès d'intention.
- Tout développement doit être bien structuré et argumenté avec des exemples pertinents tirés du texte ou pouvant s'y rapporter.
- Il ne faut pas abuser des citations.

- La longueur des éléments de synthèse et de commentaires doit être proportionnelle aux textes étudiés.
- Donner la référence bibliographique complète de tout autre auteur cité...

III. Conclusion et réflexions personnelles

La conclusion doit mettre en perspective les principaux acquis de l'argumentation et dégager la portée de l'ouvrage sur le lecteur.

- Qu'apporte cet ouvrage à la discipline ?
- Quel a été son impact, son apport (au plan national, international) ?
- Quelle est l'importance scientifique du texte aujourd'hui ?
- Qu'a publié l'auteur depuis ?
- Que m'a apporté scientifiquement ou personnellement la lecture du texte ?...

Rappel : la citation des textes doit contenir toutes les indications suivantes :

- *Pour un Livre* : NOM, Prénom de l'auteur, Titre du livre, éditeur, collection, lieu de publication, nombre de pages, date d'édition.
- *Pour un Chapitre dans le livre* : NOM, Prénom de l'auteur, (Date), « Titre du chapitre », in NOM, Prénom du ou des auteurs de l'ouvrage ou du directeur de recherche s'il s'agit d'un collectif),
Titre du livre, éditeur, collection, lieu de publication, page X à X.
- *Pour un Article dans une revue* : NOM, Prénom, (Date), « Titre de l'article », in Titre de la revue, vol.X, n°X, p n° début-fin.

Contacts :

Chantal JAMET

Site : www.chantaljamet.fr

mail : cjmmediation@yahoo.com

Chemin du Grand Pinée - 83440 CALLIAN

06 22 41 48 80

Siret 32483561000092